

L'INTÉGRATION DE LA PROVINCE DE GAULE BELGIQUE DANS L'EMPIRE ROMAIN

Anthony Alvarez Melero (ULB – Universidad de Sevilla)
David Colling (UCL)
Arnaud Hulstaert (ULB)
Damienne Nicolaï (ULB)

Le but de la démarche que nous avons entreprise consiste en une réflexion sur l'importance de la province de Gaule Belgique dans l'Empire romain. Pour ce faire, ce travail comporte deux grandes parties : la première contient une étude prosopographique des agents du Prince en poste dans la province de Gaule Belgique, de rang sénatorial et équestre, puisqu'il s'agit avant tout d'élucider la place occupée par la région au niveau des individus et de leur carrière et d'observer les éventuelles évolutions du système administratif. L'objectif est ici de mettre à jour l'ouvrage de W. Meyers¹, fort décrié et comportant de nombreuses erreurs. En outre, de récentes découvertes épigraphiques et scientifiques incitent à une refonte complète de l'ouvrage précité. A titre d'exemple, nous présentons un tableau qui présente tous les fonctionnaires sénatoriaux en poste dans ces contrées.

Qui plus est, inspirés en partie par l'ouvrage d'H.-G. Pflaum intitulé « Fastes de Narbonnaise », dans un second temps, nous nous intéressons en sus aux élites civiles et ainsi qu'aux militaires qui furent originaires de Gaule Belgique. L'attention est donc portée ici tant sur les magistrats municipaux, les détenteurs de sacerdoces ainsi que sur les militaires, des simples soldats jusqu'aux officiers. Ce thème est pour ainsi dire neuf puisque rarement un même ouvrage n'a rassemblé des personnages aux profils et aux fonctions si différents.

Par exemple, l'étude sur les militaires est centrée sur les simples *gregales* et les soldats jusqu'au grade de centurion qui, plus encore que les officiers (traités à part), ne peuvent être appréhendés que par l'épigraphie. L'angle d'approche réside sur l'*origo* des soldats plutôt que sur le lieu de découverte des inscriptions comme cela se fait le plus souvent lors de la constitution des *corpora*.

Situés aux marges de ces groupes privilégiés par les sources et le statut social, nous joignons toute une série de personnages qui s'adonnaient au commerce en important ou exportant des marchandises dans la région comme dans le cas des *salinatores*.

Nous comptons aussi recenser toutes les parentes des individus répertoriés dans nos listes, issus de toutes les catégories sociales, afin d'élucider le rôle éventuel qu'elles ont pu jouer dans l'activité de leur mari ou de leurs proches parents.

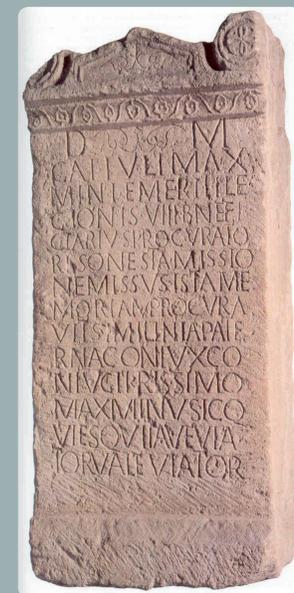
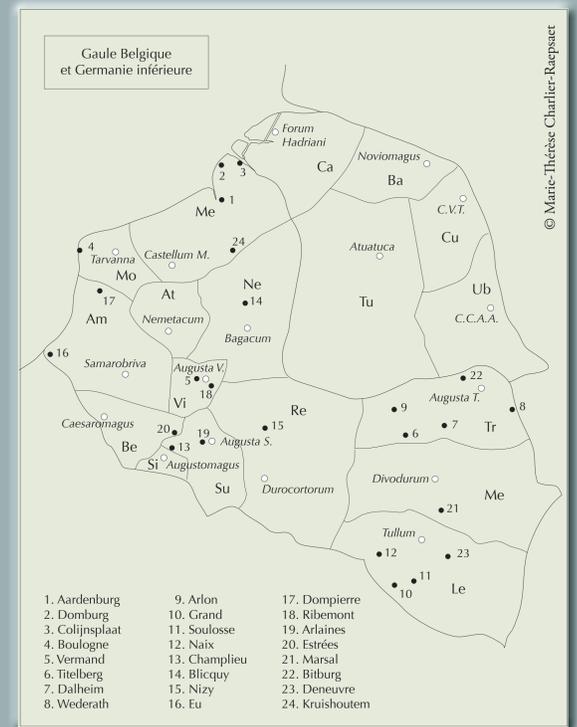


Milieu I^{er} siècle ap. J.-C.
Photo Institut Archéologique du Luxembourg

Limitations chronologiques : d'Auguste à la crise du III^e siècle

- D. COLLING, *Les Belges dans l'armée romaine à l'époque impériale*, Mémoire de licence inédit, UCL, 2005.
- A. HULSTAERT, *L'administration de la province romaine de Gaule Belgique. D'Auguste à l'Empire gaulois. (27 av. J.-C. – 260 ap. J.-C.)*, Mémoire de licence inédit, ULB, 2005.
- D. NICOLAÏ, *Recherches sur les Belges des cites occidentales hors de leur province sous le Haut-Empire*, Mémoire de licence inédit, ULB, 1993.

¹ W. MEYERS, *L'administration de la province romaine de Belgique*, Bruges, 1964.



A gauche : Autel funéraire de Gaius Iulius Maximinus, vétéran de la VIII^e légion et bénéficiaire du procurateur (CIL XIII, 3983 = ILB² 84).
Milieu III^e siècle ap. J.-C. - Photo Institut Archéologique du Luxembourg).



A droite : Mausolée de C. Iulius Alpinus Classicianus (Londres)
http://www.britishmuseum.org/explore/highlights/highlight_image.aspx?image=ps324045.jpg&cretpage=21286
Cet imposant monument funéraire a été érigé en mémoire du procurateur trévière C. Iulius C. f. Fab. Alpinus Classicianus (PIR² I 145 ; CJC 543 ; CP, p. 1050) décédé lorsqu'il était en fonction en Bretagne en 61 (cf. RIB 12). C'est son épouse, Iulia Pacata Indiana (?) (PIR² I 685), qui se charge de la construction de ce sépulcre. Elle devait être la fille du Trévière Iulius Indus (PIR² I 358 ; CJC 240 ; PME I 69), éventuellement de rang équestre, mis à la tête d'une unité irrégulière qui combattit contre Iulius Florus (en 21 de notre ère). Manifestement, Iulia Pacata Indiana (?) avait accompagné son mari lors de son déplacement en Bretagne, confirmant ainsi une habitude prise par les proches parentes de hauts fonctionnaires équestres au cours du I^{er} siècle de notre ère.

LISTE DES LÉGATS SÉNATORIAUX QUI ONT EXERCÉ LE GOUVERNEMENT DE LA GAULE BELGIQUE				
NOM	FCT ENTRE LA PRÉTURE ET LE GOV. BELGICA	FCT ENTRE LE GOV. BELGICA ET LE CONSULAT	FCT APRÈS LE CONSULAT	ANNÉE
M. Aelius Gracilis	<i>legatus legionis</i>	-	-	58
Q. Volusius Saturninus	<i>consulat</i>	-	<i>Leg. pr. pr. prov. Belgicae</i>	61
D. Valerius Asiaticus	?	?	<i>cos. designatus</i>	68-69
Anonyme d'Aix	-	?	<i>leg. exercitus Germani inferioris</i>	I ^{er} s. ?
Q. Gilius Agricola	<i>iuridicus Hispaniae citerioris</i> <i>leg. leg. VI Ferratae</i>	-	<i>leg. pr. pr. Pannoniae</i> <i>cos. II</i> <i>praef. Urbis</i>	95?-97
Anonyme de Trajan (I)	<i>leg. leg. I Minerviae</i>	-	<i>participation aux guerres daciques</i>	97-99 ?
Anonyme de Trajan (II)	<i>missus a diup Nerva ad agros dividendos</i> <i>comes Triani</i>	?	?	98/9-101/2
Ti. Claudius Saturninus	?	-	<i>leg. Moesiae inferioris</i> ?	137/8-140/1
A. Iunius Pastor L. Caesennius Sospes	<i>leg. leg. XXII Primigenia</i>	-	<i>curator operum publicum ?</i> <i>leg. ad dilectus agendos ?</i> <i>curator rei publicae ?</i>	159/60-161/62
M. Didius Severus Iulianus	<i>leg. proconsulis Achaiae</i> <i>leg. proconsulis Africae</i> <i>leg. leg. XXII Primigeniae</i>	-	<i>leg. pr. pr. Dalmatiae</i> <i>leg. pr. pr. Germaniae inferioris</i> <i>praefectus alimentorum</i> <i>leg. pr. pr. provinciae Ponti et Bithyniae</i> <i>procos. Africae</i> <i>imperator</i>	170-174/5
Priscus	<i>leg. legionis</i>	-	?	138-180?
C. Sabucius Maior Caecilianus	<i>curator viae Salariae et alimentorum</i> <i>iuridicus per Flaminiam et Umbriam</i> <i>iuridicus prov. Britanniae</i> <i>praef. aerari militaris</i>	<i>procos. Achaiae</i>	?	181/2-183/4
L. Marius Maximus Perpetuus Aurelianus	<i>curator viae Latinae</i> <i>curator rei publicae Faventinorum</i> <i>leg. leg. I Italicae</i> <i>dux exercitus Mysiaci</i>	-	<i>leg. pr. pr. Germaniae inferioris</i> <i>leg. pr. pr. prov. Syriae Coelae</i>	197-199
L. P. Postumus	<i>iuridicus per Apuliam Calabriae Lucaniae Bruttios ?</i>	?	<i>leg. pr. pr. Daciae ?</i>	entre 202-209
C. Iunius Faustinus Placidus Postumianus	<i>iuridicus per Aemiliam et Etruriam et Tusciam</i> <i>leg. legionis</i> <i>leg. pr. pr. Lusitaniae</i>	-	<i>leg. pr. pr. Moesiae inferioris</i> <i>comes Augusti</i> <i>praeses Hispaniae ?</i> <i>praeses Britanniae ?</i>	200-203 (ou 240-250?)
L. Iulius Apronius Maenius Pius Salamallianus	-	<i>leg. leg. I Adiutricis</i> <i>leg. pr. pr. prov. Galatiae</i> <i>leg. pr. pr. prov. Numidiae et leg. III Augustae Severianae</i>	?	217-220
P. Petronius Polianus	<i>leg. leg. XIII Geminae</i>	-	<i>leg. pr. pr. prov. Cappadociae</i>	entre 238-244
Faustinus	?	-	-	273-274
L. Calpurnius Proculus	<i>curator viarum ...</i> <i>leg. leg. I Minerviae</i> <i>procos. Achaiae</i>	?	<i>procos. Asiae ?</i>	II ^e s.
Cassius	<i>leg. legionis</i>	-	?	I ^{er} -II ^e s.

L'examen des carrières des légats propréteurs montre que la plupart d'entre eux n'ont exercé aucune fonction entre le gouvernement de la Belgique et le consulat, exceptés C. Sabucius Maior Caecilianus et L. Iulius Apronius Maenius Pius Salamallianus. Le premier est un *homo novus* et semble avoir été apprécié pour ses qualités d'administrateur puisqu'il n'occupe aucune fonction militaire. Ces deux éléments expliquent qu'il exerce six postes prétoriens avant de parvenir au consulat. Le second présente une carrière accélérée sous les Sévères, ce qui pourrait expliquer son ralentissement sous Sévère Alexandre et ses successeurs, plus enclins à la modération et aux carrières « classiques », et n'exerce aucune légation de légion. Or, l'importance de l'expérience militaire pour un gouverneur est éclairante dans le cas de M. Didius Iulianus. Face à l'invasion des Chauques, le futur empereur lève en hâte des troupes dont il prend le commandement. Brèves au début de l'Empire, les carrières s'allongent à la fin de la période antonine et surtout sous l'époque des Sévères. Le gouvernement de la Belgique propulse toujours vers le consulat mais les sénateurs exercent davantage de fonctions, surtout administratives, avant d'y parvenir.

Source : A. HULSTAERT, *L'administration de la province romaine de Gaule-Belgique. D'Auguste à l'Empire gaulois (27 av. J.-C. – 260 ap. J.-C.)*, Mémoire de licence inédit, Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 2005.